



# CAMPUS RISQUE

Cabinet Michel Ledoux & associés

COMPTE-RENDU \_\_\_\_\_

PETIT-DÉJEUNER - DÉBAT DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2016

## **SANTÉ AU TRAVAIL**

**Une espérance confiante**

*Par Hubert Seillan*

Michel Ledoux & Associés

10, rue Portalis 75008 PARIS

Tél. : 01 44 90 98 98 - Fax : 01 42 93 97 28

ml@michel-ledoux.fr - www.michel-ledoux.fr



Le 1<sup>er</sup> avril dernier, nous recevions Monsieur Yves STRUILLOU, Directeur Général du Travail, accompagné de Madame Florence RENON, Chef de Bureau.



### Quelle place occupe la santé au travail dans le champ social ?

Essentielle si l'on en croit les contentieux judiciaires. Marginale, si l'on analyse la part qui lui est réservée par les grands médias et les réseaux sociaux. Il n'est donc pas étonnant que les évolutions législatives envisagées dans le cadre de la réforme du code du travail n'aient pas été les moteurs des grandes manifestations actuelles. De sorte que l'organisation d'une rencontre avec le directeur général du travail, le lendemain des défilés hostiles du jeudi 31 mars, pouvait apparaître décalée.

Bien qu'il pose de nombreuses questions, le sujet n'est pas conflictuel. C'est donc dans une ambiance très pacifique que nous avons accueilli et débattu avec Yves Struillou et Florence Renon, chef du bureau de la politique et des acteurs de la prévention.

**La question centrale concerne l'adéquation des moyens et des missions des services interentreprises.** L'enjeu est législatif, mais il n'est pas que cela, car il relève aussi de l'intendance et des relations entre les services et l'administration de tutelle.

Face à la réduction inéluctable du nombre des médecins du travail, le projet de loi envisage quelques mesures utiles en permettant l'intervention d'infirmiers et de médecins collaborateurs, en ne rendant plus l'avis d'aptitude automatique pour les salariés non exposés à des risques particuliers et en confondant pour la périodicité, les salariés en CDD et temporaires, avec les CDI.

Si elles sont votées, ces quelques mesures, au demeurant bien modestes, devraient cependant donner un peu d'oxygène aux services. Cette opération « sanitaire » leur permettra alors de mobiliser leurs forces vers la prévention primaire, avec des projets de service concrets et des coopérations avec l'administration du travail, la Sécurité sociale, et l'Oppbtp dans le cadre des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (Cpom).

**Yves Struillou connaît bien la question.** Il sait en particulier que si les règles sont utiles elles ne sauraient suffire. Il a donc choisi de prendre du recul en présentant le contexte de la prévention tel qu'il est traduit dans le plan santé au travail 2016-2020. Trois idées principales :

- priorité à la prévention primaire
- qualité de vie au travail pour un maintien dans l'emploi
- dialogue social

Riche d'une longue expérience diversifiée – inspection du travail, Conseil d'Etat, Cour de cassation-, il sait mieux que d'autres combien il est aisé de raisonner dans un univers virtuel. Il affirme vigoureusement qu'il refuse de gérer le virtuel. Il faut en sortir. Il ne sera pas le DGT du virtuel ! Les choses sont dites. Essentielles, ont souligné tous les participants à ce petit déjeuner, présidents, directeurs, médecins, Inrs, avocats. Ainsi souhaite-t-il que les Directe accompagnent les services dans leurs projets de service notamment en leur accordant les dérogations nécessaires. Passer du contrôle strict à de l'évaluation des démarches. Ainsi se fonderont des relations de confiance.

**Mais aujourd'hui les dérogations accordées n'ont pas de cadre légal.** Avec le projet de loi les évolutions des pratiques se feront dans la légalité. Un exemple est donné. Le suivi de l'état de santé ne sera pas exclusivement médical, mais un avis médical sera toujours présent.

Puis, à partir des nombreuses questions posées, postes de sécurité et postes à risques, TPE et PME, pilotage au sein des services avec le rôle du conseil d'administration paritaire, Yves Struillou a exprimé une sensibilité très aigüe pour la santé au travail et la prévention. Insistant sur la nécessité de distiller de la confiance, il a invité les participants à communiquer, à mutualiser, à coopérer et il a lancé l'idée d'une grande journée dédiée aux démarches dans les Cpom. Idée que nous avons reprise immédiatement en proposant le cabinet Michel Ledoux et associés comme structure organisationnelle.

La santé au travail est sortie renforcée de ces échanges francs et honnêtes. Ce que les participants ont souligné avec force. Nous avons quant à nous senti émerger chez eux un sentiment nouveau. A la morosité dubitative qui les imprègne généralement, avait succédé ce vendredi 1er avril une espérance confiante. Ce n'est pas un poisson d'avril.